



# REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

## **PREAMBULE :**

*Le Merle Noir* est membre de la coopérative d'entreprises Cap services à Lyon.  
Il ne touche aucune subvention, ni du conseil départemental, ni de Loire Forez agglomération.

## **ARTICLE 1 – REGLEMENT DES FACTURES :**

Le montant annuel des différents parcours est fixé pour chaque année scolaire.

Le paiement s'effectue par chèques libellés à l'ordre de **Nathalie DAMON/Cap Services**, par virements, ou espèces. Un règlement échelonné est possible, mais tous les chèques sont déposés lors de l'inscription. Les modalités de règlement sont précisées aux familles.

Une facture peut être établie sur simple demande.

En cas d'impossibilité de règlement à l'inscription (manque de chèques ...), un chèque de garantie du montant total dû sera exigé, et restitué lors de la régularisation au plus tard un mois après l'inscription. Après cette date, le chèque sera considéré comme mode de règlement définitif et encaissé.

En cas de frais bancaires entraînés par un défaut de paiement (chèque ou prélèvement), le montant sera facturé aux familles.

En cas de non-paiement, l'élève ne sera plus autorisé à suivre les cours.

En cas d'abandon en cours d'année scolaire, quels qu'en soient les motifs ou la date, la totalité des droits d'inscription reste due.

Des pré-inscriptions en juillet sont proposées. Elles permettent de garder une place. Pour cela, des arrhes sont demandées aux familles. Les arrhes seront encaissées et non remboursées si l'enfant ou l'adulte renonce à s'inscrire, sauf décision exceptionnelle.

L'inscription au *Merle Noir* implique l'acceptation du règlement des cotisations.

## **ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT :**

*Le Merle Noir* garantit 32 séances minimum de cours à l'année. Les cours suivent un calendrier établi pour l'année en fonction des vacances scolaires de l'éducation nationale.

Exceptionnellement, en fonction des besoins liés au fonctionnement du *Merle Noir*, les cours pourront être modifiés (projets, répétitions) ou déplacés.

## **ARTICLE 3 – ABSENCES :**

- de Nathalie

Pour des raisons de formations professionnelles ou de jury d'examen, les cours ne seront pas rattrapés.

Pour des raisons de concerts ou autres raisons, les cours seront rattrapés à une autre date. Les élèves seront avertis de la durée de l'absence et du jour de report envisagé.

Si Nathalie ne peut pas proposer un créneau de remplacement (longue maladie,...), les cours seront remboursés.

- de l'élève : l'élève majeur, ou les parents d'élèves, sont tenus d'informer Nathalie de l'absence.

Dans ce cas, les cours ne seront ni remboursés, ni rattrapés, ni proposés en visioconférence. Toute absence d'un élève doit être justifiée au plus tard avant le début du cours.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT**

L'élève en s'inscrivant dans la classe de Nathalie Damon s'engage à participer aux répétitions et aux concerts de l'année scolaire en cours. Le calendrier des dates est donné à l'avance.

En cas d'impossibilité, les parents ou l'élève adulte doivent le signaler au plus tôt, au minimum 15 jours à l'avance pour une répétition et 2 mois à l'avance pour un concert. Dans le cas contraire, l'élève est engagé vis-à-vis des répétitions et concerts.

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE :**

Les élèves sont sous la responsabilité de Nathalie uniquement pendant la durée du cours. La responsabilité des parents, ou des responsables de l'enfant, est engagée jusqu'au lieu d'enseignement et jusqu'au début du cours en présence de Nathalie. *Le Merle Noir* ne saurait être tenue responsable des accidents survenus en dehors du lieu du cours. Il est précisé que les élèves sont considérés comme tiers, entre eux, pour tous dommages.

#### **ARTICLE 6 – DISCIPLINE :**

Les élèves doivent respecter les règles générales de politesse et de bienséance. Il est formellement interdit de fumer, d'introduire des produits toxiques et des boissons alcoolisées dans les locaux. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours et rangés dans les sacs, en dehors de l'utilisation sous l'autorisation de Nathalie.

*Le Merle Noir* dégage sa responsabilité en ce qui concerne les vols ou dégradations d'objets personnels appartenant aux élèves ou aux visiteurs.

#### **ARTICLE 7 - EXCLUSION :**

L'inscription à l'école implique l'acceptation de ce règlement intérieur.  
Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner l'exclusion de l'adhérent.  
Dans ce cas, la totalité des droits d'inscription reste due.

#### **ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE :**

*Suivant l'article 9 du Code Civil, Le Merle Noir sollicite votre accord pour une utilisation éventuelle de votre image ou de celle de votre enfant.*

*Le Merle Noir est amené à utiliser, dans le cadre pédagogique, des photos des élèves, parmi lesquelles il y a votre enfant pour des panneaux d'activités, des publications de l'école, des vidéos, le site internet du Merle Noir ou ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram).*

La loi fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents et de la personne majeure concernée pour cette utilisation.

Sur la fiche d'inscription, ce droit à l'image sera complété et signé par la personne responsable.

#### **ARTICLE 9 – LOCATION :**

*Le Merle Noir* peut mettre du matériel ou des instruments à disposition des élèves. Des frais de location sont demandés.

Une caution initiale est exigée, et le matériel reste sous la responsabilité du détenteur (et donc pris en compte dans son assurance), y compris pendant les cours. La caution sera rendue à la restitution du matériel concerné, sous réserve de constatation de son état. Des frais de remises en état peuvent être facturés si nécessaire.

#### **ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :**

Les informations personnelles de chaque adhérent sont enregistrées dans un fichier informatisé en ligne.

Ces données sont utilisées exclusivement par Nathalie pour vous contacter (emails, courriers et téléphone).

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour permettre le suivi des activités de l'école. Elles seront définitivement supprimées 5 ans après la dernière inscription.

Vous pouvez exercer votre droit de suppression des données vous concernant par un courrier adressé au *Merle Noir*.